



Avis relatifs aux drains municipaux de l'Ontario

Titre de l'avis (obligatoire)

Étape 1 sur 9

Détails sur le drain municipal

Décrivez le drain municipal qui fera l'objet des travaux.

Nom du drain (obligatoire) 100 caractères

Numéro du règlement

Précisez le règlement municipal qui désigne ce drain comme drain municipal.

S'agit-il d'un drain muni d'une station de pompage ?

Un drain qui nécessite une pompe pour déplacer l'eau.

☐

Oui

☐

Non

Ces travaux ont-ils lieu dans des zones humides réglementées?

☐

Oui

☐

Non

Ancien canton géographique



Étape 2 sur 9

Emplacement des travaux

Indiquez les endroits où les travaux seront effectués le long du drain en fournissant les coordonnées géographiques et des photos des emplacements en aval et en amont.

Emplacement des travaux en aval

Ajoutez les coordonnées en degrés décimaux ainsi qu'une photo de l'emplacement des travaux en aval.

Latitude (obligatoire)

Utilisez au moins quatre décimales. Par exemple, 45,4215.

Longitude (obligatoire)

Utilisez au moins quatre décimales. Par exemple, -45,4215.

☐

Photo de la sortie du drain, vue vers l'amont (obligatoire)

Téléversez un fichier au format PNG, JPEG ou PDF. La taille du fichier ne doit pas dépasser 20 Mo.

Emplacement des travaux en amont

Ajoutez les coordonnées en degrés décimaux ainsi qu'une photo de l'emplacement des travaux en amont.

Latitude (obligatoire)

Utilisez au moins quatre décimales. Par exemple, 45,4215.

Longitude (obligatoire)

Utilisez au moins quatre décimales. Par exemple, -45,4215.

☐

Photo de l'entrée du drain, vue vers l'aval (obligatoire)

Téléversez un fichier au format PNG, JPEG ou PDF. La taille du fichier ne doit pas dépasser 20 Mo.

☐

Téléversez un dessin, une carte ou un croquis du site des travaux proposés.

Limite de 3 fichiers au format PNG, JPEG ou PDF. Les tailles des fichiers ne doivent pas dépasser 20 Mo.



Étape 3 sur 9

Travaux par segment de drain

Décrivez les travaux prévus pour ce drain. Vous pouvez inclure jusqu'à cinq segments de drain. Pour chaque segment, il vous sera demandé la classification du drain, les travaux prévus et une photo.

Vous pouvez vérifier la classification d'un segment dans [AgriCartes](#) en activant la couche « Ministère des Pêches et Océans » ainsi que la sous-couche « Classification des drains ».

Segment de drain N° 1

Classification du drain (obligatoire)

Si le segment de drain de la zone de travaux n'a pas été classé, vous pouvez appliquer la classification du segment de drain situé immédiatement en aval, si elle est disponible.

- ☐ C
- ☐ D
- ☐ E1
- ☐ E2
- ☐ F
- ☐ Non classé

Longueur du segment en mètres (obligatoire)

Nettoyage planifié du fond du drain (obligatoire)

- ☐ **Nettoyage du fond**
Enlèvement des sédiments sur toute la largeur du fond du canal de drainage.
- ☐ **Nettoyage de la moitié du fond**
Enlèvement des sédiments sur la moitié du fond du canal de drainage.
- ☐ **Nettoyage par étapes**
Les sections modifiées et non modifiées du drain sont de longueur égale et ne dépassent pas 1 kilomètre.
- ☐ **Pas de nettoyage du fond**



Enlèvement planifié de la végétation riveraine (obligatoire)

- ☐ Pas d'enlèvement de la végétation
- ☐ Enlèvement de la végétation limité à une berge
- ☐ Enlèvement de la végétation sur les deux berges

Détails supplémentaires

2000 caractères

- ☐ **Photo de l'entrée du drain, vue vers l'aval (obligatoire)**
Téléversez un fichier au format PNG, JPEG ou PDF. La taille du fichier ne doit pas dépasser 20 Mo.

Allez à la [page i](#) à la fin de ce formulaire pour ajouter des segments de drain supplémentaires.

Étape 4 sur 9

Activités supplémentaires

Indiquez si des activités supplémentaires feront partie des travaux prévus pour le drain.

Choisissez toutes les activités supplémentaires

- ☐ **Réparation ou stabilisation des berges et réparation d'un tuyau de sortie**
Rétablissement des pentes des berges conformément à la conception initiale, qui figure dans le rapport d'ingénieur, et travaux localisés visant à prévenir l'effondrement des berges autour des tuyaux de sortie.



☐ **Démantèlement de barrages de castors**

Suivez les directives fournies dans le code de pratique Barrages de castor : ouverture et démantèlement

☐ **Réparation, entretien ou retrait de ponts**

Nettoyage, remplacement de la surface, enlèvement des débris pour protéger les piliers et les culées ou enlèvement de la structure du pont.

☐ **Remplacement de ponceaux**

Remplacement d'un ponceau existant par un ponceau identique. Les travaux ne doivent pas entraver le passage du poisson.

☐ **Enlèvement des débris**

Enlèvement des embâcles, des déchets ou d'autres obstacles.

☐ **Entretien et réparation de digues**

Réparation des fissures ou rétablissement des berges des digues, conformément au rapport d'ingénieur initial.

☐ **Entretien et réparation de tuyaux, de boîtes de jonction ou de bassins collecteurs**

Remplacement des sections de tuyaux effondrées ou cassées, enlèvement des racines ou d'autres obstacles, enlèvement des sédiments dans les boîtes de jonction ou les bassins collecteurs, et réparation ou remplacement des structures des boîtes de jonction ou des bassins collecteurs.

☐ **Entretien et réparation de stations de pompage**

Réparation structurelle ou remplacement d'une station de pompage, conformément au rapport d'ingénieur.

☐ **Entretien et réparation d'ouvrages de régularisation des eaux**

Entretien, réparation ou remplacement de la structure d'un ouvrage de régulation des eaux, conformément au rapport d'ingénieur.



Étape 5 sur 9

Espèces aquatiques en péril

Indiquez si le drain a été répertorié dans la cartographie comme un milieu abritant des espèces aquatiques en péril.

Vous pouvez vérifier la cartographie des espèces aquatiques en péril dans [AgriCartes](#) en activant la couche « Ministère des Pêches et Océans » ainsi que les sous-couches « Habitat essentiel des espèces en péril du MPO » et « Répartition des espèces aquatiques en péril du MPO ».

Le drain a-t-il été répertorié dans la cartographie comme un milieu abritant des espèces inscrites sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP)? (obligatoire)

☐ Oui

☐ Non ([passer à l'étape 6](#))

Des espèces de moules en péril ont-elles été répertoriées dans la cartographie de la zone des travaux ou dans un rayon de 500 m en aval? (obligatoire)

☐ Oui

☐ Non

Des habitats essentiels ont-ils été répertoriés dans la cartographie de la zone des travaux ou dans un rayon de 500 m en aval? (obligatoire)

☐ Oui

☐ Non

Étape 6 sur 9

Mesures de protection de l'habitat du poisson

Pour poursuivre les travaux dans le respect de la réglementation, vous devez appliquer ces mesures de protection du poisson et de son habitat :

1. Élaborer et mettre en œuvre un plan de contrôle des sédiments et de l'érosion.
2. Maintenir les mesures et les structures de contrôle des sédiments et de l'érosion en place jusqu'à ce que toutes les sources potentielles de sédiments soient stabilisées.
3. Éliminer et stabiliser tous les matériaux extraits au-dessus de la ligne des hautes eaux ordinaires.
4. Une fois la zone de travail stabilisée, enlever tous les sédiments non biodégradables ainsi que les mesures et structures de contrôle de l'érosion.
5. Installer au moins deux fosses de refuge pour chaque kilomètre de drain nettoyé.



6. Revégétaliser les sols exposés sur le haut et sur la pente de la berge avec des espèces végétales indigènes à racines profondes.
7. Les substrats de gravier ne seront pas retirés du fond du canal de drainage des segments de drains de catégorie E1 ou E2.

Appliquerez-vous toutes ces mesures de protection du poisson et de son habitat? (obligatoire)

Si vous ne pouvez pas appliquer toutes les mesures de protection du poisson et de son habitat, votre avis devra faire l'objet d'un examen propre au site.

☐ Oui

☐ Non

Si non : Quelles sont les mesures de protection du poisson et de son habitat qui ne peuvent être appliquées, et pourquoi? (obligatoire)

2000 caractères

Étape 7 sur 9

Calendrier des travaux proposé

Inscrivez les dates de début et de fin prévues pour les travaux, puis indiquez si les travaux respecteront la période particulière de votre province pour les activités dans l'eau.

Date de début proposée (obligatoire)

Date de fin proposée (obligatoire)



Les travaux effectués dans l'eau respecteront-ils la période particulière de votre province?
(obligatoire)

Dans le nord de l'Ontario, aucun travail dans l'eau ne sera effectué entre le 1er avril et le 15 juillet d'une année donnée. Dans le sud de l'Ontario, aucun travail dans l'eau ne sera effectué entre le 15 mars et le 15 juillet d'une année donnée.

☐ Oui

☐ Non

Étape 8 sur 9

Coordonnées

Déterminez qui reçoit le résumé de l'avis et qui peut être contacté en cas de questions sur les travaux.

Directeur des installations de drainage

Saisissez les coordonnées du directeur des installations de drainage responsable des travaux. Il recevra par courriel un résumé de cet avis et pourra être contacté si nous avons des questions.

La municipalité de l'Ontario que vous représentez (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Nom du famille (obligatoire)

Adresse courriel (obligatoire)

Numéro de téléphone (obligatoire)

XXX-XXX-XXXX

Poste du numéro de téléphone

Adresse postale, ligne 1 (obligatoire)



Adresse postale, ligne 2

Ville (obligatoire)

Code postal (obligatoire)

A1A 1A1

Deuxième personne-ressource municipale

Vous pouvez envoyer par courriel un résumé de cet avis à une deuxième personne-ressource de la municipalité en indiquant son adresse courriel.

Deuxième adresse courriel

Étape 9 sur 9

Attestation

Je,

atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire, au meilleur de mes connaissances, sont exacts et complets.

Signature

Date

Les renseignements au sujet de l'ouvrage, de l'entreprise ou de l'activité proposé sont recueillis par le MPO en vertu de la *Loi sur les pêches* aux fins de l'administration des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection du poisson et de son habitat. Les renseignements personnels sont protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et sont stockés dans la banque de données personnelles numéro DFO-PPU-680. En vertu des dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, chaque personne a le droit de consulter ses renseignements personnels stockés dans une banque de données personnelles et d'y avoir accès dès qu'elle en fait la demande. Les instructions permettant d'obtenir des renseignements personnels se trouvent dans les publications Info Source du gouvernement du Canada à l'adresse Info Source - Canada.ca ou aux bureaux du gouvernement du Canada. Les renseignements autres que les renseignements personnels sont accessibles ou protégés selon le besoin conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*.



Segments de drain supplémentaires

Décrivez les travaux prévus pour ce drain. Vous pouvez inclure jusqu'à cinq segments de drain. Pour chaque segment, il vous sera demandé la classification du drain, les travaux prévus et une photo.

Vous pouvez vérifier la classification d'un segment dans [AgriCartes](#) en activant la couche « Ministère des Pêches et Océans » ainsi que la sous-couche « Classification des drains ».

Segment de drain N° 2

Classification du drain (obligatoire)

Si le segment de drain de la zone de travaux n'a pas été classé, vous pouvez appliquer la classification du segment de drain situé immédiatement en aval, si elle est disponible.

- ☐ C
- ☐ D
- ☐ E1
- ☐ E2
- ☐ F
- ☐ Non classé

Longueur du segment en mètres (obligatoire)

Nettoyage planifié du fond du drain (obligatoire)

- ☐ **Nettoyage du fond**
Enlèvement des sédiments sur toute la largeur du fond du canal de drainage.
- ☐ **Nettoyage de la moitié du fond**
Enlèvement des sédiments sur la moitié du fond du canal de drainage.
- ☐ **Nettoyage par étapes**
Les sections modifiées et non modifiées du drain sont de longueur égale et ne dépassent pas 1 kilomètre.
- ☐ **Pas de nettoyage du fond**

Enlèvement planifié de la végétation riveraine (obligatoire)

- ☐ **Pas d'enlèvement de la végétation**

☐

Enlèvement de la végétation limité à une berge

☐

Enlèvement de la végétation sur les deux berges

Détails supplémentaires

2000 caractères

☐

Photo de l'entrée du drain, vue vers l'aval (obligatoire)

Téléversez un fichier au format PNG, JPEG ou PDF. La taille du fichier ne doit pas dépasser 20 Mo.

Segment de drain N° 3

Classification du drain (obligatoire)

Si le segment de drain de la zone de travaux n'a pas été classé, vous pouvez appliquer la classification du segment de drain situé immédiatement en aval, si elle est disponible.

☐

C

☐

D

☐

E1

☐

E2

☐

F

☐

Non classé



Longueur du segment en mètres (obligatoire)

Nettoyage planifié du fond du drain (obligatoire)

☐

Nettoyage du fond

Enlèvement des sédiments sur toute la largeur du fond du canal de drainage.

☐

Nettoyage de la moitié du fond

Enlèvement des sédiments sur la moitié du fond du canal de drainage.

☐

Nettoyage par étapes

Les sections modifiées et non modifiées du drain sont de longueur égale et ne dépassent pas 1 kilomètre.

☐

Pas de nettoyage du fond

Enlèvement planifié de la végétation riveraine (obligatoire)

☐

Pas d'enlèvement de la végétation

☐

Enlèvement de la végétation limité à une berge

☐

Enlèvement de la végétation sur les deux berges

Détails supplémentaires

2000 caractères

☐

Photo de l'entrée du drain, vue vers l'aval (obligatoire)

Téléversez un fichier au format PNG, JPEG ou PDF. La taille du fichier ne doit pas dépasser 20 Mo.



Segment de drain N° 4

Classification du drain (obligatoire)

Si le segment de drain de la zone de travaux n'a pas été classé, vous pouvez appliquer la classification du segment de drain situé immédiatement en aval, si elle est disponible.

- ☐ C
- ☐ D
- ☐ E1
- ☐ E2
- ☐ F
- ☐ Non classé

Longueur du segment en mètres (obligatoire)

Nettoyage planifié du fond du drain (obligatoire)

- ☐ **Nettoyage du fond**
Enlèvement des sédiments sur toute la largeur du fond du canal de drainage.
- ☐ **Nettoyage de la moitié du fond**
Enlèvement des sédiments sur la moitié du fond du canal de drainage.
- ☐ **Nettoyage par étapes**
Les sections modifiées et non modifiées du drain sont de longueur égale et ne dépassent pas 1 kilomètre.
- ☐ **Pas de nettoyage du fond**

Enlèvement planifié de la végétation riveraine (obligatoire)

- ☐ **Pas d'enlèvement de la végétation**
- ☐ **Enlèvement de la végétation limité à une berge**
- ☐ **Enlèvement de la végétation sur les deux berges**



Détails supplémentaires

2000 caractères

☐

Photo de l'entrée du drain, vue vers l'aval (obligatoire)

Téléversez un fichier au format PNG, JPEG ou PDF. La taille du fichier ne doit pas dépasser 20 Mo.

Segment de drain N° 5

Classification du drain (obligatoire)

Si le segment de drain de la zone de travaux n'a pas été classé, vous pouvez appliquer la classification du segment de drain situé immédiatement en aval, si elle est disponible.

☐

C

☐

D

☐

E1

☐

E2

☐

F

☐

Non classé

Longueur du segment en mètres (obligatoire)



Nettoyage planifié du fond du drain (obligatoire)

☐

Nettoyage du fond

Enlèvement des sédiments sur toute la largeur du fond du canal de drainage.

☐

Nettoyage de la moitié du fond

Enlèvement des sédiments sur la moitié du fond du canal de drainage.

☐

Nettoyage par étapes

Les sections modifiées et non modifiées du drain sont de longueur égale et ne dépassent pas 1 kilomètre.

☐

Pas de nettoyage du fond

Enlèvement planifié de la végétation riveraine (obligatoire)

☐

Pas d'enlèvement de la végétation

☐

Enlèvement de la végétation limité à une berge

☐

Enlèvement de la végétation sur les deux berges

Détails supplémentaires

2000 caractères

☐

Photo de l'entrée du drain, vue vers l'aval (obligatoire)

Téléversez un fichier au format PNG, JPEG ou PDF. La taille du fichier ne doit pas dépasser 20 Mo.



Segment de drain N° 6

Classification du drain (obligatoire)

Si le segment de drain de la zone de travaux n'a pas été classé, vous pouvez appliquer la classification du segment de drain situé immédiatement en aval, si elle est disponible.

- ☐ C
- ☐ D
- ☐ E1
- ☐ E2
- ☐ F
- ☐ Non classé

Longueur du segment en mètres (obligatoire)

Nettoyage planifié du fond du drain (obligatoire)

- ☐ **Nettoyage du fond**
Enlèvement des sédiments sur toute la largeur du fond du canal de drainage.
- ☐ **Nettoyage de la moitié du fond**
Enlèvement des sédiments sur la moitié du fond du canal de drainage.
- ☐ **Nettoyage par étapes**
Les sections modifiées et non modifiées du drain sont de longueur égale et ne dépassent pas 1 kilomètre.
- ☐ **Pas de nettoyage du fond**

Enlèvement planifié de la végétation riveraine (obligatoire)

- ☐ **Pas d'enlèvement de la végétation**
- ☐ **Enlèvement de la végétation limité à une berge**
- ☐ **Enlèvement de la végétation sur les deux berges**



Détails supplémentaires

2000 caractères



Photo de l'entrée du drain, vue vers l'aval (obligatoire)

Téléversez un fichier au format PNG, JPEG ou PDF. La taille du fichier ne doit pas dépasser 20 Mo.